

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

Étaient présents : Denis BENOIT, Maire, Magalie VIEUX-MELCHIOR, Fabien SYLVAIN, Véronique DJEFFAL, Pierre TERRAIL, Marie-Jo PIEYRE, René DESCOURS, Vincent CHAZALETTE, Maryline BERNARD, Valérie BLONDEAU, Laurent JEGOU, Loïc FAURE-GEORS, Monique GIRARD et Philippe HUYGHE.

Absents excusés : Valérie BLONDEAU et Sylvie FAURE.

Absents : Chantal GARNIER, Sandrine CHAVAROT et Laurent FAURE.

Pouvoirs : de Valérie BLONDEAU à Denis BENOIT et de Sylvie FAURE à Monique GIRARD.

Secrétaire de séance : Marie-Jo PIEYRE

Le compte-rendu de la séance du 4 juin 2018 est adopté à l'unanimité, après prise en considération des remarques suivantes formulées par Monique GIRARD :

Dans infos diverses rajouter :

- Assemblée Générale de l'U.P.V.D. le 16 juin salle des acacias à Crest.

- La fresque de l'école sera faite les 16 et 17 juin.

PAGE 4 : Contraction d'un prêt relai : rajouter : Magalie précise que ce prêt ne sera utilisé qu'en cas de besoin.

PAGE 5 : Reformulation de la délibération du 6/11/2017 du classement dans le domaine public du quartier Chabanas. Vote à l'unanimité du conseil municipal.

Le compte-rendu de la séance du 25 juin 2018 est adopté à l'unanimité, après prise en considération de l'observation de Maryline BERNARD précisant qu'elle ne figurait pas, dans ce compte-rendu ; parmi les absents cités lors de cette séance.

Prochain conseil municipal : lundi 10 septembre 2018 (secrétaire de séance : Monique GIRARD).

Permanence des élus le samedi 28 juillet : Magalie VIEUX-MELCHIOR et Vincent CHAZALETTE.

Infos diverses :

- Vifs remerciements de l'association Vidéos Val de Drôme, pour la subvention de 100 € accordée par la commune.
- Commission aménagement le 9 juillet à 17H.

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour.

1 – Affaires foncières

Examen de DIA.

Monsieur le maire présente à l'examen de l'assemblée la demande suivante :

- ✓ L'étude DERBIAS, notaire à DIE, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti situé 1 et 3 Impasse de la Modiste, cadastré AD 200 et 201, implanté sur deux parcelles d'une surface globale de 92 m².

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de renoncer à exercer son droit de préemption.

2- Finances

Examen d'avenants aux marchés de travaux

Antoine DAUBLAIN présente ce point de l'ordre du jour.

Décision de prolongation de délais d'exécution des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre du chantier Gaston Buis jusqu'au 13 juillet 2018.

Le chantier a accumulé un retard dans sa réalisation de 180 jours pour différents motifs : entreprises en retard (Royans Charpente et Rouchier Béton Armé, CMEPP), exigences du bureau de contrôle très contraignantes, contraintes techniques et météo.

Ce retard aurait dû être officialisé par l'envoi aux entreprises d'un ordre de services prolongeant la durée du chantier.

La trésorière aurait été en droit de suspendre les paiements faute d'avoir fourni ce document à l'appui des factures.

Malgré ces éléments, la réception est en cours de prononciation avec des réserves. Suite au réajustement du planning en mars 2018, le bâtiment a été livré avant le 1er juillet 2018, de manière à permettre à la MJC de déménager en été 2018 pour prendre son activité en septembre prochain comme convenu.

Par conséquent, il est proposé de prolonger les délais des marchés de travaux et de la maîtrise d'œuvre jusqu'au 13 juillet 2018 de manière à assurer la fin du chantier du bâtiment et de ses aménagements extérieurs. Cet avenant s'applique à la totalité des 18 lots des marchés de travaux ainsi qu'à la maîtrise d'œuvre.

Il est observé que l'augmentation du marché initial est limitée à 5% et que le coût au m² est de 1.500 € pour le bâtiment et de 1.800 € en incluant les aménagements extérieurs.

A la demande de Pierre TERRAIL il est précisé que les 10 à 15 cm d'isolation ont été mis en place sur la façade ouest et que le studio musique a été traité de manière acoustique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant de prolongation du chantier.

Marché de maîtrise d'œuvre, avenant n°1

Le marché du 5 décembre 2014 conclu entre la Mairie d'Aouste-sur-Sye et le maître d'œuvre André Solnais Architecte est modifié pour incorporer les aménagements extérieurs au bâtiment dans la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecte.

Le montant des honoraires complémentaires forfaitaires accordées est de 2 500 € HT, (3 000 € TTC), soit une augmentation de 2,9 % par rapport au marché initial (85 500 € HT, 102 600 € TTC).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Chantier Esplanade

Entreprise Sols Vallée du Rhône

Il est proposé un avenant n°1 au marché sur appel d'offre public en date du 25 avril 2017 notifié par OS le 19 juin 2017 pour un montant de 467 000 € HT (soit 560 400 € TTC).

Les surcoûts portent sur les éléments suivants :

- ❖ Mise en place d'un garde-corps
- ❖ Surélévation amphithéâtre
- ❖ Béton désactivé qui remplace l'enrobé prévu à l'origine dans la descente

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant présenté.

Le surcoût total de ces travaux s'élève à 17 118,47 € HT (20 542,16 € TTC), soit 3,7 % d'augmentation.

Vote des tarifs de l'accueil périscolaire

Le maire rappelle l'historique du choix qui a été fait de reprise en régie de ce service assuré jusqu'à présent par la MJC.

Les deux solutions possibles ont été étudiées et à l'issue du comparatif budgétaire qui s'est avéré plus favorable pour la commune en régie, il a été décidé d'opter pour ce mode de gestion.

Les mêmes conditions d'horaires et de tarifs seront appliquées à ce service implanté dans l'ancienne cantine.

Trois recrutements en contrat à durée déterminée seront opérés :

Un intervenant à l'école en EVS à raison de 22 heures hebdomadaires sera conforté dans l'emploi par un complément de 22 heures attribuées par la commune

Une animatrice ayant déjà travaillé pour le compte de la MJC intervenante sport.

Une apprentie en formation CAP petite enfance, arrivant au terme de son contrat en alternance à l'école maternelle.

Afin d'éviter des contraintes de gestion, il ne sera pas contractualisé pour cette année avec la CAF, un animateur titulaire du brevet d'animation aux fonctions de direction étant exigé par cet organisme. Il sera évalué plus tard si la formation d'un animateur est envisageable.

Les parents auront la possibilité de réserver en ligne grâce au site Eticket utilisé pour les inscriptions à la cantine.

Le temps de cantine et l'aide aux devoirs ne seront également plus confiés à la MJC à la rentrée prochaine. Les 3 agents recrutés par la commune en CDD interviendront aussi pour la cantine et l'aide aux devoirs, dont la commune assurera le fonctionnement au rythme de 3 séances hebdomadaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir à 0,50 € par demi-heure le tarif de l'accueil périscolaire.

Choix du nombre de composantes bio dans les menus du restaurant scolaire

Le maire rappelle que l'équipe d'élus actuelle avait ouvert à tous les élèves de maternelle l'accès au restaurant scolaire.

Depuis, elle a œuvré constamment pour une amélioration constante de la qualité des repas.

Une mise en concurrence intervient régulièrement dans le cadre du renouvellement du marché public.

Un groupe de parents est associé aux travaux et Marie-Cadet, représentante de l'association Agri Bio Drôme, participe à la définition des besoins et du cahier des charges (dont la formalisation a bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de "ça bouge dans ma cantine") afin d'améliorer l'approvisionnement et de faire progresser en qualité la cuisine centrale de Crest.

Une réunion publique d'information sur les produits bio et les circuits courts a été organisée.

Cette démarche s'est avérée utile pour d'autres communes plus petites qui ont ELIOR pour prestataire.

Le marché actuel prend fin le 6 juillet et deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour les deux années à venir.

La commission d'appel d'offres, accompagnée de Marie-Cadet et de 2 parents qui assistaient en qualité d'observateurs, après 2H30 d'analyse des propositions de menus et de prix a retenu ELIOR qui a obtenu 86 points, SODEXO en ayant eu 73,5.

Deux propositions figuraient dans l'offre retenue, intégrant la saisonnalité comme critère d'évaluation :

- 2 produits bio + une composante locale au prix de 3,376 TTC
- 3 produits bio + une composante locale au prix de 3,608 TTC

En réalisant une projection sur 5 semaines avec 3 produits bio, cela représente 51% de bio et 50,5 de produits locaux.

Le bio est d'ailleurs souvent d'origine locale (exemple : fromage blanc de Léoncel).

Le maire constate que le prestataire est tiré vers le haut, ses habitudes de production et de commandes étant remises en cause. ELIOR a ainsi référencé Agri Court parmi ses fournisseurs.

Magalie VIEUX-MELCHIOR indique que la proposition de la commission portait sur 3 produits bio et une composante locale. Elle préconise le maintien du prix du ticket au titre des recettes supplémentaires liées à la dynamique des bases d'imposition.

Laurent JEGOU précise que le collectif des parents qui est vraiment représentatif, est demandeur de produits bio.

Le maire préfère dissocier dans le temps une augmentation de la qualité d'une revalorisation du tarif qui sera examinée en 2019.

Avant toute décision, il sera procédé à un examen du tarif pratiqué sur les autres communes.

Une réflexion sera également engagée sur la problématique des quantités, du gaspillage et du tri.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la variante avec 3 produits bio au prix de 3,608 €.

Philippe HUYGHE suggère une communication mettant en valeur l'expérience aoustoise, notamment dans le cadre de Biovallée.

3- Convention VéloDrôme

Chaque élu a été destinataire du document envoyé par mail.

Le Maire indique que la version déjà examinée lors d'une précédente séance a été rectifiée, notamment la formulation de l'article 17 qui a été reconsidérée.

Monique Girard demande que soit précisée l'installation de poubelles. Elles sont sous-entendues par des pointillés, complétant la liste des éléments à installer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention proposée.

La CCCPS est autorisée dans ce cadre, à déposer un dossier de demande de défrichement sur la parcelle cadastrée AI 420 – quartier les Plantas

4 – Convention avec la Sauvegarde de l'enfance

Il s'agit du même document que celui en vigueur précédemment, prévoyant une participation de la commune de 21.000 €.

Toutes les communes ont adhéré jusque fin 2019.

Magalie VIEUX-MELCHIOR ajoute que les éducateurs de rue procèdent à une présentation annuelle très intéressante du bilan de leurs interventions. Elle invite les élus à y participer.

5- Questions diverses

✓ Compte-rendu par Philippe HUYGHE

Sur la base des notes qu'il a prises, l' élu rapporte les éléments extraits d'une réunion avec le cabinet d'études ESPELIA du bureau et de la commission des finances de la CCCPS.

Deux zones de chalandise comprenant ensemble 58.700 habitants, ont été identifiées par le cabinet :

- ✓ La première à moins de 20 minutes concerne 45 communes soit 47.865 habitants
- ✓ La seconde entre 20 et 30 minutes concerne 14 communes soit 10.835 habitants

L'étude du cabinet se fonde sur un constat statistique que 35 % de la population fréquente les piscines, dont 7% de manière très régulière à raison de 12 passages, et 28% de manière occasionnelle à raison de 4 passages par an.

Sur cette base de fréquentation, cela représenterait 94.000 passages par an pour la première zone de chalandise et 21.000 passages pour la seconde zone.

Le nombre présumés d'entrées payantes serait ainsi de 76.576 hors scolaires dont 71.202 issues de la première zone et 5.374 de la seconde.

24.000 entrées proviendraient de la CCCPS et 52.000 hors CCCPS.

Il convient d'ajouter à cela 21.000 entrées de scolaires, plus celles marginales des pompiers, gendarmes et adeptes de l'aquagym.

Il est donc constaté que 75 % de la population de la CCCPS seraient amenés à payer pour 35% d'utilisateurs.

Le tarif des entrées serait fixé à 4,50 € pour un adulte de la CCCPS et de 5,20 € pour un adulte venant d'un territoire autre.

Le montant des recettes atteindrait 515.000 € et celui des charges 904.000 € (hors 160.000 € de remboursement d'emprunts) dont 520.000 € de frais de personnel pour 16 équivalents temps plein, générant un déficit annuel de 443.000 €.

Il est observé que ce résultat est curieusement le même que celui annoncé en 2014, malgré les projets aboutis ou appelés à voir le jour depuis sur d'autres territoires dont la proximité fera vraisemblablement concurrence au projet de la CCCPS (ex : l'Epervière, Diabolo, Portes les Valence, Romans, Livron).

La question qui se pose est celle de savoir si ce sont aux contribuables de payer ou aux utilisateurs.

Philippe HUYGUE affirme qu'en travaillant sur des tarifs plus élevés aux utilisateurs, et notamment à ceux qui proviennent de territoire ne participant pas au financement du centre aquatique, 150.000 € de recettes supplémentaires pourraient être enregistrées.

Le vote du projet devrait avoir lieu lors d'un conseil communautaire en septembre.

✓ Visite espace Gaston Buis

Le conseil municipal est invité à visiter les locaux après travaux le 17 juillet à 19H.

✓ Permanence des élus

Elle était assurée le samedi 30 juin par Fabien Sylvain et René Descours, qui ont reçu les doléances suivantes :

1 Demande des résidentes vers rue Athénor : nettoyage des murs du petit lavoir , avant l'arrivée des touristes (demande soutenue par HPA) , où en est le projet de réfection de la toiture et de la suppression du mur sud sur la Drome ?

2 Un administré de la rue du 19 mars suite à son intervention du mois de Mai :

a- demande de réouverture de la rue avec barrière et badges pour 4/5 riverains - solution suggérée par Joël Mottet ? : quel coût ? combien de badges avec risques de copies ?

b- problème du goudron qui coule à + 25°, remettre du gravillon

c- aménagement de l'espace libre non effectué, donc jeux d'enfants contre les murs et portails

d- voiture devant les entrées privées

e- remorque abandonnée depuis plusieurs mois AT8755M : réponse : le policier municipal sera à nouveau informé

f- demande de refaire une réunion de riverains

3 Un autre administré de la même rue :

- rue du 19 mars demande de déplacement d'une quille entre sa maison et celle de son voisin car gêne pour sortir de chez lui (accrochage de sa voiture)

- route de la gare ralentisseur devant chez René Terrail : lors de croisement avec une autre voiture non prioritaire mais mal rangée, accrochage de la bordure de trottoir carrée donc pneu sérieusement éraflé à changer, solution ?

4 Une administrée du quartier St Pierre,

Est déjà venue à la permanence de Mai pour un problème d'écoulement des eaux pluviales dans sa cour, on lui avait indiqué qu'un courrier serait envoyé aux divers riverains pour une réunion sur ce problème, elle présente une vidéo un jour de pluie, les eaux venant de la route transportent aussi des bouts de bois qui gênent le fonctionnement du portail électrique : solution ? Relance au SMPA et à l'entreprise Chapon ? Contact avec riverains pour solution + complexe ou + rapide ?

5-un administré du chemin du Devès

a- Gyrobroyage le long du chemin côté fossé et « canal » travail difficile et incomplet car présence de panneaux successifs, demande que ce travail soit effectué à la débroussailleuse

b- rue Chapoutat vers résidence Richard : bruit sur une bouche d'égout

c- chaussée de la grand rue et place de l'église : circulation malaisée à vélo (trous, tranchées mal rebouchées)

d- zone de rencontre : circulation des vélos à contresens : l'intersection grande rue et rue de la croix est dangereuse

e- nette amélioration du stationnement dans le centre village depuis le retour de la police

✓ Interventions diverses d'élus

Compte tenu des demandes réitérées de certains riverains de la rue du 19 mars 1962, Fabien SYLVAIN souhaite que le conseil municipal réaffirme sa position de manière définitive.

Il est rappelé que cette rue sera utilisée pour l'itinéraire de la Vélodrôme, ce qui constitue un argument de plus pour le maintien du choix opéré.

Le maire ajoute que la sécurité de l'école a été renforcée depuis la fermeture de la rue.

Pierre TERRAIL signale la gêne occasionnée pour les résidents de l'EPHAD Blanchelaine, par la présence des containers à poubelles, lors du dépôt des verres et emballages métalliques notamment.

Il affirme en outre, que des symboles phalliques ont été identifiés sur la fresque de l'école.

Loïc FAURE-GEORS indique que le marquage au sol est effacé sur le parking de la pharmacie. Il demande également que soient remis en place sur l'esplanade les distributeurs de sacs destinés aux crottes de chiens.

Philippe HUYGHE suggère que des ombrières soient implantées sur ce parking.

Magalie VIEUX-MELCHIOR lui répond que cela coûte cher et que ce n'est rentable qu'à compter de 100 kwh.

Elle propose que lors de la cérémonie du 11 novembre 2018, soit chanté par les élus accompagnés par l'école de musique de Crest, « Le chœur des esclaves » de VERDI.

Elle invite l'assemblée à regarder et écouter Utube dans la perspective de répétitions à la faveur des prochaines séances du conseil municipal précédant l'événement.

Marie-Jo PIEYRE déplore que des bagarres très violentes aient eu lieu lors du dernier week-end dans le centre bourg.

Le maire expose le programme des festivités prévues, lors de la commémoration du centenaire du 11 novembre :

2 pièces de théâtre dont une jouée par « La tripe du bœuf » et l'autre par l'échappée belle seront interprétées.

Le jeudi 15 novembre à 18H, les enfants des écoles feront à la salle des fêtes la lecture de morceaux choisis d'un texte produit avec Bernard FORAYROU de Saou.

Organisation de 2 expositions dont une à la médiathèque par Histoire et Patrimoine du 5 au 18 novembre et l'autre intitulée « La guerre », organisée du 22 octobre au 4 novembre à l'espace Gaston Buis avec le concours des archives départementales.

Le verre de l'amitié qui clôture la cérémonie sera remplacé par une soupe au lard avec vin rouge.

Des photos seront exposées dans le hall de la mairie avec 4 lettres de poilus.

Une conférence de Robert SERRE le vendredi 9 novembre à 18H30 à la médiathèque, sera annoncée dans l'édition de septembre de « Sur La Sye ».

Monique GIRARD demande des nouvelles du logement de la maison Barnier qui doit être libéré le 6 juillet.

Le maire lui répond qu'un collectif pour les réfugiés a décidé de le louer à une nouvelle famille.

Marie-Jo PIEYRE regrette que les parties communes de cet immeuble soient sales, que l'électricité fonctionne mal et que la porte d'entrée ne ferme plus.

La séance est levée à 21H 55